



LES CONSEILS PRÉVENTION du Sstrn +

LES ÉPREUVES FONCTIONNELLES RESPIRATOIRES

MIEUX LES COMPRENDRE

À LA DEMANDE DE VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL, VOUS ALLEZ BÉNÉFICIER D'EXPLORATIONS FONCTIONNELLES RESPIRATOIRES (EFR).

Les EFR regroupent divers examens qui permettent d'évaluer la capacité respiratoire (souffle).

Cet examen est important pour votre suivi médical et professionnel.

Il est prescrit par votre médecin du travail en raison d'un risque respiratoire lié à votre exposition professionnelle à certaines substances (silice, farine, solvant, fumées de soudure, etc) ou à votre intoxication tabagique.

Il permet une détection et/ou une surveillance de maladies bronchiques telles que l'asthme ou la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO).

Les EFR consistent à enregistrer **vos capacités respiratoires maximales** nécessitant votre **entièvre implication** pour un résultat permettant une **interprétation fiable**.

Cet examen est encadré par un protocole sanitaire strict conforme aux normes d'hygiène en vigueur.

Les explorations fonctionnelles respiratoires sont un examen non dououreux, demandant votre entière coopération et qui devra mobiliser toute votre énergie pour être interprétable par les médecins.

L'examen comporte une série d'exercices permettant de mesurer votre souffle.

Il vous sera demandé de respirer dans un embout situé dans la bouche. Votre nez devra être pincé par un pince-nez ou par vous-même afin d'éviter de fausser les mesures de l'appareil respiratoire.

LE DÉROULÉ DE L'EXAMEN



Avant l'examen, une assistante médicale viendra vous accueillir afin de vous expliquer le déroulé de l'examen et vous guider lors de sa réalisation.



Pendant l'examen, deux manœuvres sont réalisées. La première vous demandera de gonfler au maximum et de vider au maximum sans notion de rapidité et la deuxième de vider très vite les poumons au maximum.

Ces exercices sont répétés 2 à 3 fois (parfois plus) afin de s'assurer de leur reproductibilité.

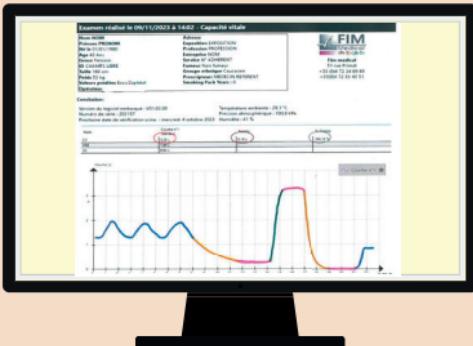
Tout au long de l'examen, l'assistante médicale vous accompagnera pour une réalisation optimale.



Le résultat de votre examen sera interprété, dans un délai moyen de 15 jours, par le pneumologue du Service. Le résultat de cet examen sera conservé dans votre dossier médical au SSTRN.



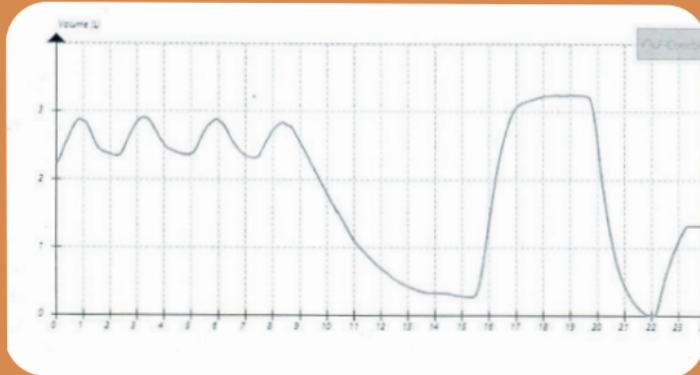
Votre médecin du travail vous informera du résultat de cet examen par pli postal dans un délai d'un mois.



DEUX EXAMENS RÉALISÉS

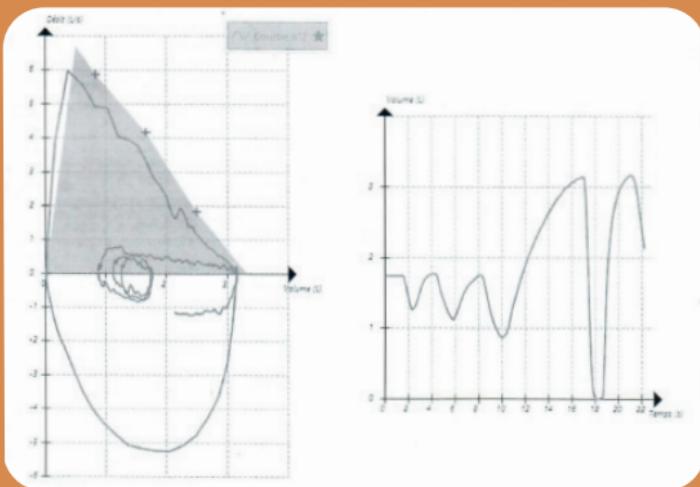
SPIROMÉTRIE LENTE

Mesure du volume respiratoire maximal



SPIROMÉTRIE FORCÉE

Mesure du débit respiratoire



Service de prévention et de santé au travail de la région nantaise
2, rue Linné - BP 38549 - 44185 NANTES Cedex 4



toute la prévention sur
sstrn.fr/suivez-nous